



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3907

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Protocole Association foncière logement (AFL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Farih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3907**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Priest

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Protocole Association foncière logement (AFL) -Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Saint Priest - ZAC du Triangle fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Rappel du contexte

Depuis le protocole d'accord de l'opération de renouvellement urbain de Saint Priest centre signé en décembre 2001, ce projet a pour objectifs de créer des logements diversifiés, développer un programme d'équipements publics (PEP) (école, maison des associations, etc.), améliorer la trame viaire (mail, voies de desserte, etc.) et l'offre de stationnement, requalifier les espaces extérieurs et renforcer l'attractivité du centre-ville, notamment, par la promotion de la mixité des fonctions.

Par délibération du Conseil n° 2009-0639 du 9 mars 2009, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Triangle à Saint Priest, le projet de PEP ainsi que la désignation du concessionnaire de la ZAC.

Par délibération du Conseil n° 2016-1503 du 19 septembre 2016, la Métropole de Lyon a approuvé l'avenant technique relatif aux contreparties dues à l'AFL dans le cadre de la convention de renouvellement urbain avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de Saint Priest centre-ville.

Cet avenant précise également les conditions de cession des terrains par la Métropole, et notamment la prise en charge financière de la viabilisation de ces terrains cédés.

L'AFL a demandé que des protocoles tripartites soient signés pour chaque projet de construction entre la Métropole, l'AFL (ou la filiale de l'Union d'économie sociale pour le logement -UESL-) et le promoteur en charge de la construction, afin de fixer les modalités de prise en charge matérielle et financière du raccordement et du branchement aux réseaux et de fixer les modalités de prise en charge matérielle et financière de la purge du terrain.

II - Trois protocoles tripartites AFL / promoteurs / Métropole

Il est donc proposé de signer ces 3 protocoles et d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 195 000 € TTC, afin de financer les branchements nécessaires pour les 2 opérations de l'AFL et l'opération du groupe Cilgere, en matière de réseaux d'eaux usées, d'eau potable, télécom, d'électricité et de gaz ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les protocoles d'accord sur les modalités matérielles et financières de raccordement aux réseaux et de la purge du terrain cédé à l'AFL dans la ZAC du Triangle à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits protocoles.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant total de 195 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 65 000 € en 2020,
- 130 000 € en 2021,

sur l'opération n° 0P0601397.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 18 950 070 € en dépenses et 4 096 361,03 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.